

LA FEUILLE DE CHENE

Mairie LA ROUQUETTE
Bulletin municipal
Juin 2020
Trimestriel
Numéro 2

Horaires d'ouverture de la Mairie



lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h30

mercredi
de 9h00 à 12h30

vendredi
de 13h30 à 19h00



Téléphone
05 65 29 60 98

Fax
05 65 29 60 95

Mail
la.rouquette@orange.fr

Site Internet
www.larouquette.org



Le mot du Maire

La vie reprend son cours peu à peu. Si la propagation du virus semble pour l'instant être contrôlée, nous devons rester vigilants, respecter les gestes barrières, porter nos masques pour nous protéger mutuellement.

Notre département est à l'heure actuelle en zone verte. Malheureusement, le périmètre des activités autorisées n'est pas prêt de s'étendre afin de retrouver la vie « comme avant »...

Avec la levée du confinement et les beaux jours, les espaces publics de la commune deviennent particulièrement attractifs, et nous nous en réjouissons. Mais attention : respectez les lieux, respectez les distances et respectez la règle du rassemblement de moins de 10 personnes.

Comme vous le savez, les services de la Mairie sont de nouveau accessibles au public, et le conseil municipal élu en mars est maintenant en place. Nous restons mobilisés pour vous accompagner et pour trouver avec vous des solutions pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. A ce sujet, nous avons des masques à votre disposition en Mairie. Si vous en avez besoin, vous pouvez venir en chercher et si vous ne pouvez vous déplacer, nous vous les amènerons.

J'espère que ce nouveau bulletin nous permettra de tourner la page du confinement. Je tiens absolument à vous remercier pour la solidarité que nous avons constatée dans tous nos hameaux qui a permis de ne laisser personne isolé. Un grand merci à tous ceux qui se sont engagés, à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Je vous souhaite à tous un bel été !



Vie municipale

BUGET 2020

Préparé par rapport aux orientations budgétaires débattues avant les élections municipales, le nouveau conseil municipal a voté le budget prévisionnel 2020 le 19 juin dernier.

Un budget de fonctionnement maîtrisé...

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent (dépenses réelles hors virement à la section d'investissement, hors provisions pour risques et charges de fonctionnement, hors dépenses imprévues et hors dotation aux amortissements) à 455 586 € et augmentent de 1,48% par rapport au budget 2019. Ces efforts importants pour contenir ces dépenses de fonctionnement n'empêchent pas la commune d'offrir aux Rouquettois les mêmes services, voire d'en apporter de nouveaux.

Des recettes en hausse...

Les recettes de la commune évoluent positivement dans ce budget prévisionnel du fait de l'arrivée, sur la ZA de la Glèbe, d'entreprises qui sont soumises à la taxe foncière sur le bâti.

Les taux de taxes d'habitation et de taxes foncières sont maintenus au même niveau que les années précédentes :

- Taxe d'Habitation 9,30 %
- Foncier Bâti 20 %
- Foncier Non Bâti 142,28 %

Générant une épargne significative...

L'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement s'élève à 234 789 €, soit une progression de 95 % par rapport au BP 2019. Avec les dotations aux amortissements, la provision pour le budget lotissement de Bros (avant la vente des lots) et les dépenses imprévues, ce sont 299 771 € qui permettront de financer la section d'investissement. Un montant significatif, en augmentation de 149 % par rapport à 2019.



Qui permet d'investir dans des équipements au service des Rouquettois

Au total, la section d'investissement s'élève à 723 756 €, un montant en nette augmentation par rapport au BP 2019 soit +35,89 %.

Aux opérations déjà votées et restant à réaliser, viennent s'ajouter :

- La 1^{ère} tranche des travaux de l'opération Cœur de village
- La rénovation de l'éclairage du stade (LED)
- La sécurisation de la traverse de La Bastide-Capdenac
- Le programme d'aménagement de la voirie commu-

nale (2019 et 2020)

- Un nouveau programme d'animation Natura 2000
- Les enveloppes annuelles habituelles pour l'acquisition de terrains

Ainsi que les dépenses d'investissements dites courantes, dont :

- Le renouvellement du matériel (atelier municipal et école)
- Acquisition et/ou renouvellement de mobilier et matériel informatique
- Acquisition et/ou renouvellement de véhicules et d'outillage
- Divers travaux de rénovation sur les bâtiments

Au final, nos finances sont saines et notre taux d'endettement est limité. Nous pouvons ainsi investir au service des Rouquettois tout en restant vigilants pour ne pas compromettre ce difficile équilibre.

Vie municipale

Évènement climatique exceptionnel

Nous avons subi, en ce 26 juin 2020, un évènement climatique historique. Ce vendredi soir a marqué tous les Rouquetteois. Il est vrai que de mémoire d'anciens, le dernier évènement de cette nature s'est produit en août 1936.

Pendant l'orage, c'est un déluge qui s'est abattu sur notre commune avec dans un premier temps de la grêle, heu-

reusement dans une moindre mesure que chez certains de nos voisins. Après cet orage d'une ampleur considérable (de 13 cm à 17 cm d'eau selon les endroits en moins de deux heures!), c'est la restitution des écoulements d'eau des versants de nos collines et du réseau souterrain qui ont provoqué la crue dans la vallée de l'Assou un peu plus d'une heure après la fin de la pluie. Les eaux ont inondé les habitations et les espaces publics du bourg de La Rouquette aux alentours d'une heure du matin. Nous avons mesuré près de 50 cm d'eau dans la salle des fêtes.

Heureusement, il n'y a eu aucune victime. Les dégâts sont matériels.

Dès le lundi 29 juin, Mme la Sous-Préfète a organisé une réunion, à laquelle nous avons participé, afin d'évaluer dans

un premier temps l'ampleur du sinistre. Dans un second temps et en fonction des différents épisodes climatiques (grêle, pluie et inondations) un classement en catastrophe naturelle sera effectué. De votre côté, vous devez déclarer le sinistre à votre compagnie d'assurance, rassembler toutes les preuves justifiantes les dégâts (photos, vidéos...) et en informer la Mairie dans les meilleurs délais.

Dès que nous serons en possession des informations complémentaires, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant mais dans tous les cas, il semble que dans ce type de situation il faille s'armer de patience !



Vie municipale

L'application Stop-Covid

Depuis le 2 juin, StopCovid, l'application de suivi de contacts destinée à enrayer la propagation de l'épidémie est disponible au téléchargement sur Apple Store et Google Play. Cet outil sanitaire de lutte contre la COVID-19 permet de vous prévenir immédiatement si vous

avez été à proximité d'une personne testée positive au Covid-19, même si vous ne la connaissez pas. Grâce à cette alerte, vous pouvez vous isoler, consulter votre médecin et, le cas échéant, avoir accès à un test. StopCovid permet ainsi de se protéger, de protéger les autres et d'aider les personnels soignants en cassant les chaînes de transmission.

Mise en place du nouveau conseil municipal

Afin de respecter les mesures sanitaires, le Conseil municipal d'installation de la nouvelle équipe municipale s'est déroulé à la salle des fêtes le mardi 26 mai. Un dossier spécial paraîtra dans le prochain bulletin.



Invitation projet « Cœur de village »

Depuis maintenant 2 ans, la municipalité travaille sur l'opération « Cœur de village ». Dans ce cadre, **nous vous invitons à la présentation du projet qui aura lieu le mardi 7 juillet 2020 à 18h30 à la salle des fêtes.** Afin de respecter le protocole sanitaire, les places seront assises et limitées à 50. Les gestes barrières sont maintenus : vous devrez être munis d'un masque. Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition y compris quelques masques si vous avez oublié le vôtre. Vous le comprendrez, les places seront accordées en priorité aux riverains du bourg de la Rouquette. Toutefois, des places resteront disponibles pour les autres Rouquettois intéressés. Pensez à réserver auprès du secrétariat de Mairie. Pour ceux qui ne pourront assister à la réunion, une présentation du projet définitif sera proposée dans le bulletin d'automne.



Nos correspondants locaux

Nos correspondants recueillent les informations communales. Vous pouvez prendre contact avec Yves PANIS pour « Le Villefrancois » (tél. : 06 29 98 10 30) et avec Dominique DESSART pour « La Dépêche du Midi » (tél. : 06 84 42 55 06).



Directeur de publication : Thierry SERIN, Maire
Responsable de la communication : Olivier MARTIN
Conception/Impression : Mairie
Crédits photos : Mairie
Tirage : 350 exemplaires

Comité de rédaction : Loudmilla ADAM, Bernard BOUSQUET, Laure DURAN, Carole ICHES

